

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE
SEANCE DU 19 MARS 2025**

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 27 ; Pouvoir : 0 ; Absents : 2

L'an deux Mil vingt-cinq, le dix neuf mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul SABATINO Maire**, suite à la convocation en date du 13 mars 2025.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel (arrivé à 18h07)- BONNET Marie-Claude - CANGELOSI Laetitia - CASABURI Francine CORTES Jeanne - COSTE Raymonde – DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David –GROBEL Pierre - GIUDI Marie-Noelle - JAUFFRET Michel– JUAN Annie - LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MARTINEZ Véronique - MISSIMILLY Laurent - MONTALBAN Francis – ROSSO Georges – ROSSO Viviane – SABATINO Paul - SALAS Aline - SACOMAN Roger - SOLE Jean-Pierre.

ONT DONNE POUVOIR :

ABSENTS : - MAISONNEUVE Régis - MAZADE Alain-

SECRETAIRE DE SEANCE : SALAS Aline

2025-02bis-09

**DESIGNATION d'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT AU
CONSEIL PORTUAIRE DE NIOLON**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le conseil municipal, lors de son renouvellement, doit procéder à la désignation des conseillers portuaires du port départemental de Niolon, situé sur le territoire de la commune.

Dans ce cadre, il convient de désigner deux conseillers portuaires, à savoir, un membre titulaire et son suppléant, au titre de la représentation de la commune du ROVE au sein de cette instance portuaire.

Liste présentée :

Délégué titulaire : M. SABATINO Paul

Délégué suppléant : M. JAUFFRET Michel

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection du :

- Délégué titulaire :

M. SABATINO Paul obtient : 27 voix

- Délégué suppléant :

M. JAUFFRET Michel obtient : 27 voix

Le Conseil Municipal après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : DESIGNE le membre titulaire et le membre suppléant au Conseil Portuaire de Niolon comme suit avec 27 voix obtenues chacun :

- * M. SABATINO Paul délégué titulaire
- * M. JAUFFRET Michel délégué suppléant

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre**

Le Maire,
Paul SABATINO



Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant
le Tribunal Administratif de manière dématérialisée, par le biais de
l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet
www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification